





### A Paris le 26 novembre 2018

# NOTE DE CONJONCTURE SUR L'INFLATION DANS LES METIERS DE LA GESTION, DU RECYCLAGE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS

Depuis le début de l'année 2018, les entreprises de FEDEREC et FNADE sont soumises à de nouvelles contraintes fiscales, règlementaires et économiques induisant de facto des charges supplémentaires liées à l'exploitation de leurs activités.

Cette situation, sans précédent, touche l'ensemble de la chaine du traitement des déchets, depuis la collecte jusqu'aux différents modes de valorisation et traitement, elle remet en cause des équilibres économiques de nos métiers dans un contexte national de renforcement important des contraintes règlementaires et d'augmentation conséquente de la fiscalité environnementale.

A la demande de nos adhérents, nous avons listé les mesures législatives, réglementaires, fiscales et les principaux impacts dûs au contexte économique qui viennent augmenter les coûts auxquels nos entreprises sont confrontées.

# La collecte et le transport

La pénurie sur les chauffeurs dans le transport routier, renforcée par les travaux du Grand Paris, engendre une hausse des salaires dans la plupart des sociétés de transport et de collecte des déchets.

L'alignement de la fiscalité du gasoil sur celle de l'essence, via la hausse de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE), entraîne une hausse de l'indice Gasoil (Le Moniteur – G1 1870T cite une augmentation de 23,69 % base août 2018 en un an).

La hausse de la fiscalité écologique sur les carburants ayant également pour effet une augmentation du prix du gasoil de 7,6 centimes par litres en 2018 et de 6,5 centimes en 2019

La hausse importante des coûts de fourniture et d'acheminement et des délais de livraison des matériels tant roulants que non roulants (bennes, compacteurs...).







# Le tri et le recyclage

Les installations de tri et de recyclage dépendent des carburants pour les engins de manutention des déchets et de l'électricité pour les lignes de tri/recyclage. Ces 2 postes augmentent fortement :

- Pour les carburants, nous avons premièrement la hausse des prix des produits pétroliers. A cela s'ajoute le projet de suppression du taux réduit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) pour le gasoil non routier, utilisé par les engins sur les sites de tri et de recyclage, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Si cette disposition est maintenue, elle entraînera une hausse de 0,47 € par litre (non confirmé à date projet de loi de finances 2019).
- Pour l'électricité, les augmentations pour 2018 se situent entre 1 et 1,6 % pour les professionnels.
   En 2019 les hausses vont continuer, la Commission d'Enquête du Sénat évoque un doublement du prix de l'électricité d'ici 2023 dû aux mises à niveau nécessaires du parc nucléaire et aux nécessités d'entretien du réseau.

D'autres raisons de marché dégradent l'économie de plusieurs filières de recyclage :

- Les difficultés à trouver des exutoires, voire l'absence de débouchés (housses plastiques, bois...), pour les matières premières de recyclage (MPR) liées à l'engorgement et à la déstabilisation des marchés mondiaux, notamment suite à la décision de la Chine de ne plus importer certaines qualités, ce mouvement est suivi par de nombreux pays asiatiques et par l'Inde,
- Le renforcement des exigences de qualité des MPR ainsi que l'extension des consignes de tri pour la collecte sélective entraînent une augmentation des exigences de tri et donc une hausse des coûts découlant de l'embauche de trieurs supplémentaires ou l'investissement dans de nouvelles machines de tri,
- La politique de taxation des aciers et des aluminiums menée par les Etats-Unis dégrade les marchés des MPR des métaux ferreux et non ferreux.
- La chute des cours de vente de plusieurs MPR est constatée comme la baisse de 60 € / tonne du prix de vente des papiers et cartons mélangés (Indice COPACEL 1.02 entre juillet 2017 et juillet 2018),
- La baisse des capacités de stockage, exposées au point 4 ci-après, issue de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) entraînant une difficulté à trouver des exutoires pour les déchets ultimes des installations de tri / recyclage et une augmentation des distances de transport de ces déchets. Ce phénomène est particulièrement observé sur les mois de novembre et décembre 2018. Des discussions sont en cours entre les fédérations, la DGPR, les DREAL, les Préfectures de Région et les Conseils Régionaux; à la fois pour tenter de solutionner les difficultés de fin d'année et en même temps pour se préparer au contexte de 2019.
- En parallèle, les solutions alternatives qui devaient se développer afin d'absorber certains des flux ne pouvant plus aller en stockage, notamment la filière de production d'énergie à partir de







combustibles solides de récupération, prennent du retard et provoquent une situation transitoire complexe à gérer pour les opérateurs de traitement de déchets.

# La valorisation énergétique et l'incinération

## Les évolutions réglementaires :

 La baisse des capacités autorisées des installations de traitement thermique, activités dont les coûts fixes sont élevés, a pour conséquence une baisse des tonnages reçus, ainsi qu'une priorité donnée à l'accueil des déchets ménagers en incinération. Cette baisse des capacités va se poursuivre avec la mise en œuvre de la Loi de transition énergétique, de la Feuille de route de l'économie circulaire et des Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

### Les évolutions fiscales :

- La hausse de la TGAP sur le traitement thermique (nouveau barème de TGAP non confirmé à date – projet de loi de finances 2019),
- L'assujettissement des installations de traitement thermique des déchets à la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) pour l'ensemble de la production d'électricité.

# Les évolutions économiques :

- La hausse des prix des fournitures et des prix de l'énergie sur l'ensemble des activités telle que décrite au point 2,
- La hausse générale des prix des fournitures sur l'ensemble des activités, comme par exemple celle de 50 % du prix de la soude utilisée pour le traitement des fumées d'incinération.

# Le stockage des déchets

# Les évolutions règlementaires :

- La baisse des capacités autorisées des installations de stockage, activités dont les coûts fixes sont élevés, a pour conséquence une baisse des tonnages reçus. Cette baisse des capacités va se poursuivre avec la déclinaison de la LTECV, de la Feuille de route de l'économie circulaire (FREC) et la mise en œuvre des Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD),
- L'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 oblige les exploitants des installations de stockage de déchets non dangereux à disposer de compteurs de biogaz répondant aux exigences du décret du 3 mai 2001, ces derniers induisent des coûts importants de fournitures, livraisons et installations ainsi qu'une possible perte du taux réduit de TGAP lié à la valorisation du biogaz,







• L'arrêté ministériel du 15 février 2016 impose de nouvelles contraintes pour la gestion des ISDND qui entraînent une hausse des coûts d'exploitation (travaux de couverture, interdiction de réinjection des concentrats, renforcement des exigences pour le traitement des lixiviats...).

### Les évolutions fiscales :

- L'assujettissement des installations de stockage de déchets à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la contribution économique territoriale (CET),
- La hausse de la TGAP sur le stockage (nouveau barème de TGAP non confirmé à date projet de loi de finances 2019) ainsi que l'introduction mi-2018 d'un taux de TGAP de 151 € / tonne pour les déchets considérés comme « non ultimes » et le déploiement des contrôles des autorités sur les déchets recevables entraîne un renforcement du niveau du tri des déchets ainsi que des coûts logistiques supplémentaires pour rejoindre des exutoires plus lointains.
- Le projet de suppression du taux réduit de la TICPE pour le gasoil non routier, tel qu'explicité au point 2 impacte les coûts d'utilisation des engins de manutention et de traitement des déchets intervenant au sein des centres de stockage,

### Les évolutions économiques :

- La hausse des prix des fournitures et des prix de l'énergie sur l'ensemble des activités,
- La hausse générale des prix de fournitures, comme par exemple pour les géomembranes pour le stockage.